

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne.

Excusés : Dejoux Patricia (pouvoir à Lavoine Jean-Claude), Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie (pouvoir à Lopez Yannick)

Secrétaire : Lopez Yannick

ORDRE DU JOUR :

I. COVID-19	- Fonds d'urgence aux collectivités - Demande de subvention
II. FORÊT COMMUNALE	- Renouveau engagement à la certification de la gestion durable - PEFC - Auvergne-Rhône-Alpes
III. ABRI-BUS	- Aménagement abris-bus de la place du Moulin - Demande subvention FDEC 2022
IV. DIVERS	- Dépôt du permis de construire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 20/09/2021.

En début de séance, Monsieur le Maire demande au CM d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

IV. CM - *Transfert séances CM en salle communale sous l'Opac*

Le CM donne son accord pour ajouter le point précité à l'ordre du jour se présentant comme suit :

I. COVID-19	- Fonds d'urgence aux collectivités - Demande de subvention
II. FORÊT COMMUNALE	- Renouveau engagement à la certification de la gestion durable - PEFC - Auvergne-Rhône-Alpes
III. ABRI-BUS	- Aménagement abris-bus de la place du Moulin - Demande subvention FDEC 2022
IV. CM	- Dépôt du permis de construire
V. DIVERS	- Transfert séances CM en salle communale sous l'Opac

Le Conseil présente ses condoléances à la famille SOULIÉ suite au décès du frère de Jean-Marc SOULIÉ, Adjoint au Maire ; et à la famille ARMANDO suite au décès de Paul.

I. COVID-19

1) Fonds d'urgence aux collectivités - Demande de subvention : Le Maire expose que dans le cadre de la crise sanitaire, la commune a dû financer les achats (gels hydro alcoolique, masques, etc..) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (école, mairie,...)

Le C. M., après en avoir délibéré, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, au titre du fonds d'urgence COVID-19 pour un montant de 316.20 €. Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

(délibération 40 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

II. FORÊT COMMUNALE

1) Renouveau engagement à la certification de la gestion durable - PEFC - Auvergne-Rhône-Alpes : Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au système de certification PEFC auquel elle a adhéré il y a 5 ans ; dans un contexte de plus en plus sensible aux questions environnementales, le consommateur souhaite avoir la garantie que son achat du matériau bois provient de forêts gérées durablement ; par l'adhésion au système de certification PEFC la commune affirme le choix de gestion durable de sa forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

✓ de renouveler son adhésion pour la période 2022-2026 au système de certification PEFC en accord avec la politique régionale de gestion durable.

✓ de respecter le cahier des charges du propriétaire forestier (annexé)

✓ de remplir l'ensemble des clauses du formulaire de renouvellement d'adhésion au système de certification forestière (annexé)

Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC.

Charge le maire de signer les documents nécessaires à ce renouvellement d'adhésion 2022-2026

(délibération 41 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

III. ABRI-BUS

1) Aménagement abris-bus et toilettes publiques de la place du Moulin - Demande subvention

FDEC 2022 : Le Maire rappelle le projet de réaménagement du secteur de l'abribus et des toilettes publiques de la place du Moulin, et notamment la rénovation et l'extension de la structure, dont la création d'un local associatif et la requalification des cheminements environnants.

Le bilan financier de l'opération, fait apparaître les montants suivants :

Travaux : 231 445,58 € HT (277 734,70 € TTC)

Honoraires d'architectes : 23 144,56 € HT (27 773,47 € TTC)

Total général : 254 590,14 € HT (305 508,17 € TTC)

Ce bilan global dépasse les moyens financiers dont dispose la municipalité pour ce projet ; il n'est pas donné suite à ce dossier.

De ce fait, le permis de construire ne sera pas déposé.

IV. CONSEIL MUNICIPAL

1) Transfert des séances de conseil municipal dans la salle communale (sous l'opac) : Le Maire expose que la crise COVID qui a engendré la mise en place de mesures sanitaires et notamment de distanciation physique nous a fait prendre conscience que la salle actuelle du conseil municipal en Mairie devenait trop exiguë pour 15 conseillers, le technicien et le public éventuel, et ceci même en temps « normal ».

Pour cette raison, il propose que les séances de conseil municipal se tiennent à l'avenir dans la salle communale sous l'Opac, 97 route de l'Ecole 73200 MONTHION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le transfert définitif des séances de conseil municipal dans la salle communale sous l'Opac, 97 route de l'Ecole 73200 MONTHION.

(délibération 42 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

V. DIVERS

- 1) Echange sur les dossiers d'urbanisme en cours